

L'ABATTAGE EN FRANCE ENJEUX MULTIPLES

L'abattage français des porcs affiche depuis plusieurs années une double concentration, géographique et industrielle. Très actifs à l'exportation, ses principaux pôles affrontent des concurrents étrangers de très grande dimension. Les exigences liées à la qualité et la traçabilité se renforcent.

Les régions de faible densité, qui cherchent à différencier et à garantir leur produits, doivent disposer de partenaires performants pour l'abattage. Un défi parfois crucial et difficile.

En progression de 4,3% entre 1995 et 1997, l'abattage porcin français a largement contribué à la croissance du secteur de l'abattage du bétail en France, puisque l'évolution n'a été que de + 2,6% pour les gros bovins tandis que les volumes des veaux s'érodaient et que stagnaient ceux des ovins-caprins. L'année 1998 se solde par une nouvelle croissance des tonnages porcins de près de 4%.

Les importations en vif se sont énormément réduites ces dernières années. Comme le flux d'exportations est très faible, l'abattage porcin capte la quasi-totalité de la production française d'animaux. Les porcs charcutiers représentent l'essentiel des animaux abattus.

Outre la progression du nombre d'animaux, les tonnages se sont aussi accrus par l'augmentation du poids des carcasses. Selon UNIPORC, le poids moyen a progressé de 2 kg/porc entre 1992 et 1996. La hausse s'est poursuivie depuis. La nouvelle définition de

1 000 téc	1995	1997
gros bovins	1 401	1 437
veaux	246	239
ovins-caprins	119	119
équidés	10	11
porcins	1 848	1 928
ensemble	3 624	3 734

Abattages CVJA, hors DOM
Porc : nouvelle définition de la carcasse depuis 1996. 1995 : estimation ITP selon la nouvelle définition
Source : Agreste (supplément à Animaux-hebdo, fév-98)

en milliers	têtes	téc
porcs charcutiers	23 898	1 833
coches et verrats	598	93
porcelets	165	2
tous porcs	24 660	1 928

abattages CVJA, hors DOM
Source : Agreste (supplément à Animaux-hebdo, fév-98)

la carcasse appliquée en juin 1997, a entraîné un prélèvement de 2 kg environ. Mais, à 87,8 kg l'année dernière, le poids moyen retrouve en 1998 son niveau de 1996. Marginal, l'abattage des porcelets peut être stimulé ponctuellement par une conjoncture défavorable (+ 29 % sur les dix premiers mois de 1998 par rapport à 1997).

Des structures concentrées

En 1995, 292 abattoirs abattaient des porcs. Le nombre des petites unités se réduit, ainsi que leur part dans l'activité nationale. Au nombre de 267, les moins de 15 000 tonnes/an détenaient le quart des abattages. Les 15 abattoirs de taille moyenne (15 000 à 60 000 tonnes) constituaient 20 % du total.

Depuis plusieurs années, les plus grands abattoirs (10 sites de plus de 60 000 tonnes), représentent plus de la moitié du tonnage total. Les données récentes des Interprofessions régionales montrent que leur part a continué de s'accroître : en 1998 ils totalisent 58% de l'abattage national. Ils traitent chacun entre 1 et 2,2 millions de porcs, et leur taille moyenne est passée de 1,34 à 1,43 millions de porcs entre 1995 et 1998.

Plusieurs logiques

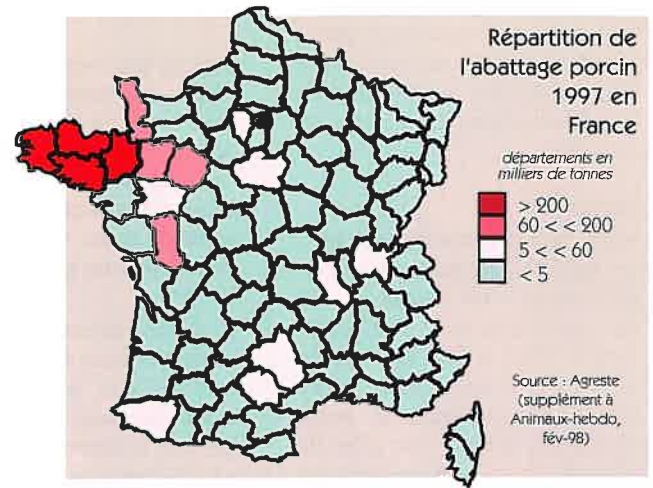
Le rôle de l'abattoir dans la filière porcine est central. Sur le marché européen très concurrentiel, la pression de ses partenaires à l'aval (salaison et distribution de plus en plus puissantes et concentrées) est toujours plus forte. S'ajoutent des exigences accrues quant à la qualité des produits (valeur technologique, hygiène, traçabilité). Le lien de plus en plus grand entre abattage et découpe rend le métier plus complexe, surtout par sa dimension commerciale. Les plus grands

abattoirs doivent nécessairement exporter. Ce qui a conduit à l'émergence d'entreprises de grande taille, très spécialisées. Une étude de la FNEAP montre qu'en 1995, la part du porc dans l'activité des 10 plus grands abattoirs était supérieure à 90% et que les six plus grands abattaient uniquement des porcs. Pour les unités de taille moyenne (de 18 000 à 60 000 tonnes) l'abattage de porcs représente 65% des tonnages. Chez les plus petits (< 18 000 tonnes), ce ratio tombe à 40%. Leurs coûts d'abattage sont tributaires de nombreux facteurs : investissements, productivité du travail, pérennité de charges entre espèces.

Une localisation déséquilibrée

La compétitivité des élevages dépend aussi de l'efficacité économique des outils d'abattage. L'existence d'abattoirs spécialisés de grande taille, offrant des coûts favorables, constitue un atout pour les zones de forte production. Les régions de moindre densité sont, de surcroît, pénalisées par des coûts de collecte (liés à la taille des élevages) et de transport très variables, qui pèsent sur les coûts de mise en marché. La répartition des volumes abattus dans les départements permet de prendre la mesure des disparités de situation des producteurs :

- les quatre départements bretons réalisent plus de la moitié des abattages nationaux (tonnages compris entre 207 000 et 294 000 tonnes). La Bretagne possède huit des dix plus gros abattoirs français, traitant 1 à 2,2 millions de porcs par an.
- quatre autres départements abattent plus de 60 000 tonnes. La Mayenne et la Sarthe bénéficient de l'implantation des deux autres abattoirs de plus d'un million de



Principaux abattoirs en 1998

dpt	entreprises	1000 têtes	cumul % nat*
56	Olympig	2 220,2	9,0
56	Bernard	1 652,2	27,9
53	SEAE Evron	1 562,2	15,3
35	Cooperl Montfort	1 478,4	39,4
22	Cooperl Lamballe	1 438,8	21,2
29	Jeffroy	1 366,2	33,4
29	Gad	1 269,8	44,5
35	Abéra	1 119,3	49,1
92	Kermené	1 106,2	53,6
72	SABIM Sablé	1 052,1	57,8

(*) national : estimé source : Uniporc Ouest

porcs. Les Deux-Sèvres et la Manche possèdent aussi des sites très importants.

- outre le Maine-et-Loire, 9 autres départements situés en dehors de l'ouest réalisent entre 20 et 60 000 tonnes. Ils sont au coeur de régions de production (Pyrénées-Atlantiques, Tarn, Loire et Ain) ou implantés dans des zones moins "porcines", mais proches des grands centres urbains (Bassin Parisien). Ainsi, dans le Loiret, un pôle régional, draine le Centre et des départements limitrophes. Il a été promu par les groupements de producteurs.

- enfin, 17% des abattages reviennent aux 79 autres départements, dont 58 réalisent moins de 5 000 tonnes et ensemble, ne dépassent pas 5% du volume national. Deux départements producteurs de porcs, la Loire-Atlantique et la Vendée n'abattent pas et s'adressent aux départements voisins bien pourvus en capacités dans ce secteur.

La zone centrale et l'est présentent des volumes abattus plus faibles que leur production porcine. La nécessité de structures compétitives d'abattage y est très forte. Le développement de l'élevage dans ces zones passe aussi par la création de nouveaux outils à l'aval, comme dans l'Allier par exemple.